



VILLE DE SECLIN

NORD

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260427-D11CM27042026-DE



Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 27 avril 2026

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 14 avril 2026 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 33

32 pour les délibérations 3 à 13

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal, LEMAITRE Olivier, GAUDEFROY Stéphanie,
SERRURIER Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, SPOTBEEN Michel, EL MESSAOUDI Amira,
VANDEWOESTYNE Philippe, Adjoints.
CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, COOLS Claudette, VANDENBERGHE Brigitte,
VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, CAUCHOIS Laetitia, WEKSTEEN David,
HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, DEMAERLE Céline, TIMMERMAN
Sébastien, COUVREUR Nicolas, STEVENAERT Marjorie, VANPOUILLE Ségolène, LAINÉ
Émilie, PELLIZZARI Rachel, DECRAENE Pierre, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, SOULIERE
Aurélien, Conseillers.

Absent excusé : 1

LEBRUN Emmanuel, procuration à BACLET Christian

Parti en cours de séance : 1

SERRURIER Didier, au cours de la délibération n°3 jusqu'à la fin de la séance

Délibérations soumises au vote :

1. Compte Financier Unique 2025
2. Affectation du résultat 2025
3. Budget primitif 2026
4. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations - 2026
5. Taux de fiscalité au titre de l'exercice 2026
6. Nomination des représentants de la ville de Seclin auprès de l'Agence France Locale
7. Garantie à première demande AFL Banque
8. Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
9. Création – suppression d'emplois permanents
10. Création et composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail
11. Avis du Conseil municipal sur le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix au titre du patrimoine national
12. Attribution de subvention d'équipement à des particuliers
13. Subvention à projets 2026 « Guinguette de la Ramie » - Comité du hameau de Martinsart

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 11

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2026**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CLASSEMENT DES
SECTEURS PAVÉS DE PARIS-ROUBAIX AU TITRE DU PATRIMOINE NATIONAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code de la route,

Vu le dossier de consultation transmis par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) relatif au projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix,

Considérant que la course cycliste Paris-Roubaix se déroule sur environ 250 kilomètres, dont près de 55 kilomètres de routes pavées qui en constituent l'identité sportive, historique et patrimoniale,

Considérant que la préservation de ces secteurs pavés a longtemps été menacée par la modernisation des voiries et la disparition progressive de ce type de revêtement, suscitant une mobilisation durable des acteurs locaux et institutionnels en faveur de leur conservation,

Considérant que le projet de classement a pour objet de reconnaître la valeur patrimoniale nationale des secteurs pavés de Paris-Roubaix et des éléments qui leur sont associés, et d'en assurer la protection durable,

Considérant que, dans ce cadre, la DREAL a retenu cinquante-quatre secteurs pavés au regard de leur état de conservation, ainsi que le vélodrome André-Pétrieux et le Pont Gibus, comme éléments indissociables de la course,

Considérant que cette démarche participe à la mise en valeur du territoire communal, en renforçant son identité patrimoniale, son attractivité et son rayonnement dans le cadre d'un événement sportif de renommée internationale,

Considérant que la procédure de classement prévoit une phase de consultation locale, au titre de laquelle le Conseil municipal est appelé à émettre un avis,

Considérant que le projet de classement concerne plusieurs secteurs pavés situés sur le territoire de la commune, à savoir les secteurs pavés référencés P.39, P.40 et P.41, sans relever de la propriété ni de la compétence de la commune, celles-ci étant exercées par la Métropole Européenne de Lille,

Considérant que, dans le cadre de ses pouvoirs de police administrative, le maire demeure compétent pour réglementer la circulation sur le territoire communal afin d'assurer la sécurité, la tranquillité et la fluidité de la circulation, sous réserve des compétences exercées par les autres autorités publiques,

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- D'émettre un avis favorable au projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix, tel que présenté dans le dossier de consultation transmis par la DREAL, sans préjudice des droits de propriété et des compétences des personnes publiques concernées,
- De prendre acte du fait que les secteurs pavés P.39, P.40 et P.41 concernés par le projet de classement sont situés sur le territoire communal tout en relevant de la propriété et de la compétence de la Métropole Européenne de Lille,
- De rappeler que, dans le cadre de ses pouvoirs de police en matière de circulation, le maire veille à la sécurité, à la fluidité de la circulation et à la préservation de l'ordre public sur le territoire communal, en cohérence avec les mesures susceptibles de résulter du classement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, acte ou correspondance nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à sa transmission aux autorités compétentes.

Annexée à la délibération :

- Plaquette d'information de la DREAL

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR

SERRURIER Didier absent.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Adjointe au Maire déléguée à la vie associative, aux Fêtes et Cérémonies



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative